

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 11 décembre 2017 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Cinq (5) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2017-12-195**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 et des séances extraordinaires du 23 et 25 novembre 2017 et du 7 décembre 2017
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Correspondances
- 6- Dépôt du registre public des déclarations des élus municipaux
- 7- Dates des assemblées ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018
- 8- Avis de motion et présentation de projet de règlement – Règlement de taxation applicable pour le budget 2018
- 9- Annulation de mauvaises créances
- 10- Autorisation de signature d'une entente avec Le P'tit Ranch
- 11- Autorisation de signature d'ententes avec les comités de relation de travail des employés et des employés cadres
- 12- AIRRL – Réfection du rang Saint-Félix - Reddition de comptes
- 13- Autorisation d'achat d'un terrain sur la rue Lemire – Partie du lot 3 348 059 du cadastre du Québec
- 14- Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités
- 15- Période d'information
- 16- Période de questions
- 17- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 NOVEMBRE 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 23, 25
NOVEMBRE 2017 ET 7 DÉCEMBRE 2017
2017-12-196**

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 et des séances extraordinaires du 23 et 25 novembre 2017 et du 7 décembre 2017 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 et des séances extraordinaires du 23 et 25 novembre 2017 et du 7 décembre 2017 soient adoptés.

Adoptée

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 2017-12-197

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 968 997,15 \$.

Adoptée

CORRESPONDANCES 2017-12-198

P-01 Gouvernement du Québec
La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la langue française
Madame Marie Montpetit

SUJET : AIDE-FINANCIÈRE

Une aide financière de 31 300 \$ sera versée à la Municipalité afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation du projet intitulé Bibliothèque municipale-scolaire.

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX 2017-12-199

Tel que requis par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, je soussigné, Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier confirme n'avoir reçu aucune déclaration par un membre du conseil municipal concernant l'acceptation de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

Danny Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

**DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
L'ANNÉE 2017
2017-12-200**

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 soient tenues à la salle des assemblées délibérantes de l'hôtel de ville au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, à 19 heures aux dates suivantes :

Lundi 15 janvier	Mardi 3 juillet
Lundi 5 février	Lundi 6 août
Lundi 5 mars	Mardi 4 septembre
Mardi 3 avril	Lundi 1 ^{er} octobre
Lundi 7 mai	Lundi 5 novembre
Lundi 4 juin	Lundi 3 décembre

Adoptée

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT DE TAXATION APPLICABLE POUR LE BUDGET 2017
2017-12-201**

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement de taxation applicable pour le budget 2018.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

**ANNULATION DE MAUVAISES CRÉANCES
2017-12-202**

Considérant qu'il est nécessaire d'annuler certaines mauvaises créances.

En conséquence, il est proposé monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'annulation de mauvaises créances pour la somme de 464,22 \$ tel que décrit au rapport joint à la présente résolution.

Adoptée

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC
LE P'TIT RANCH
2017-12-203**

Considérant les diverses offres de services reçues concernant le contrôle animalier et l'application de la réglementation municipale sur les chiens.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que messieurs Luc Dostaler, maire et Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-

Carmel une entente avec Le P'tit Ranch relativement entre autres à l'application du règlement numéro 465, « *Règlement sur les chiens* » et la vente de licences pour chiens et le contrôle des chiens errants.

Adoptée.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTES AVEC LES COMITÉS
DE RELATION DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS ET DES EMPLOYÉS
CADRES
2017-12-204**

Considérant la récente désaffiliation syndicale des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant le désir du conseil municipal d'encadrer les conditions de travail, comme avant la syndicalisation, dans des documents d'ententes avec les employés et les employés cadres.

Considérant les récentes rencontres et négociations avec les employés et les employés cadres.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que messieurs Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Trépanier, conseiller et Daniel Duchemin, conseiller, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, des ententes avec les comités de relation de travail des employés et des employés cadres de la Municipalité concernant leurs conditions de travail.

Adoptée

**AIRRL
RÉFECTION DU RANG SAINT-FÉLIX
REDDITION DE COMPTES
2017-12-205**

Considérant la lettre d'acceptation du projet de réfection du rang Saint-Félix (N° dossier AIRRL-2015-074) de monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) daté du 5 octobre 2016.

Considérant la résolution 2017-10-167 concernant la demande d'extension de délai pour produire la reddition de comptes et pour terminer les travaux.

Considérant que la majorité des travaux sont terminés depuis le 2 juin 2017, mais que quelques travaux correctifs sur certains ponceaux sont terminés seulement depuis le 30 octobre 2017.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité :

- Que soit confirmé que le coût réel des travaux de réfection du rang Saint-Félix, dans le cadre du volet AIRRL du programme RRRL du MTMDET est de 658 035,56 \$ taxes incluses ;
- Que les travaux sont terminés depuis le 30 octobre 2017.

Adoptée

**AUTORISATION D'ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA RUE LEMIRE
PARTIE DU LOT 3 348 059 DU CADASTRE DU QUÉBEC
2017-12-206**

Considérant que la Municipalité désire acquérir un terrain de monsieur Tony Buisson sur la rue Lemire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité :

- Que messieurs Luc Dostaler, maire et Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, les documents nécessaires afin d'acquérir un terrain, d'une superficie approximative de 1540 m², partie du lot 3 348 059 du cadastre du Québec sur la rue Lemire, le tout tel que démontré au plan préparé par monsieur Félix Trudel, inspecteur en bâtiment ;
- Que le prix d'achat est de douze mille cinq cents dollars (12 500\$) ;
- Que les frais d'arpenteur et de notaire sont aux frais de la Municipalité.

Adoptée

**MILIEUX HUMIDES
FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS
2017-12-207**

Considérant que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité.

Considérant la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec.

Considérant cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Considérant la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans.

Considérant que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques.

Considérant l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée.

Considérant qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation.

Considérant que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités.

Considérant que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la

gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

En conséquence, il est proposé monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité :

- De demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi ;
- De demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides ;
- De demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques ;
- De demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi no 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques ;
- De demander à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE 2017-12-208

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20h15.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

S/ _____
Maire
